



Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

Paris, le 10 juin 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Francisation de kiwis : une nouvelle victoire

Hier, deux entreprises, tenues par le même gérant, ont été condamnées pour des pratiques illégales de francisation de kiwis par la chambre correctionnelle du TGI de Privas.

La FNPF, partie civile aux côtés du Bureau Interprofessionnel du Kiwi (BIK) et conjointement avec la Coordination Rurale et la Confédération paysanne, défendait un préjudice pour toute la production agricole française puisque ce type de pratique discrédite la profession, ébranle la confiance des consommateurs et déstabilise le marché et les cours.

Encore une fois, ce préjudice a été reconnu par les tribunaux.

Encore une fois, la FNPF a été jugée légitime pour défendre les intérêts des producteurs de fruits.

C'est la deuxième affaire en région Rhône-Alpes en quelques mois. Et d'autres viendront puisque, en parallèle de cette enquête de la DDCSPP de l'Ardèche, une enquête de la DDCCRF, impulsée par le BIK, a légitimement permis de suspecter que d'autres entreprises, dans d'autres régions de France, avaient eu recours à cette pratique illégale, déloyale et trompeuse qu'est la francisation.

Ces pratiques, dont les conséquences sont évidemment minimisées par ceux qui les exercent, sont un véritable fléau. La FNPF a décidé de s'y attaquer il y a maintenant plusieurs années. Le combat est long et difficile, mais la FNPF ne renoncera pas. Il ne doit plus y avoir d'impunité, l'enjeu est trop important.

*Contact FNPF :* **Stéphanie PRAT**  
Directrice  
Tél. 06.75.17.54.75